

## **mazières-en-gâtine**

# **Déploiement du réseau fibre optique**

Le conseil municipal de Mazières-en-Gâtine s'est réuni le 7 octobre à la salle de la mairie.

### **Réhabilitation de la mairie.**

Après des appels d'offres faites à plusieurs entreprises de la région, a été retenu : l'entreprise SARL Paul Frafil pour les travaux concernant la couverture tuile, zinguerie, renforcement charpente. Pour un montant de base HT de 31.337, 20 €. Pour les aménagements des abords et des réseaux extérieurs a été retenu l'entreprise SA M RY pour un montant de 119.689, 28 € HT.

### **Travaux d'intérieur de l'église.**

Les travaux nécessaires concernant l'électricité et le chauffage de l'église ont nécessité des devis, renégociés auprès d'une architecte Mme Journet. Le premier devis s'élevait à 23.000 €, après étude du dossier a été retenu un montant de 15.810 € HT.

**Création d'un syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres numérique pour le déploiement du réseau fibre optique.** Le Département des Deux-Sèvres a élaboré le

schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée des Deux-Sèvres en terme de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire. Il convient désormais de créer officiellement la structure chargée de mettre en œuvre le SDTAN et d'exercer la compétence qui lui permet d'établir et d'exploiter les infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques. Il résulte des réflexions engagées en la matière que la structure la plus adéquate pour mener à bien cette opération est le syndicat mixte ouvert (SMO). Elle permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'État, la région Nouvelle-Aquitaine, le Département et les intercommunalités des Deux-Sèvres. Le maire Alain Clairand propose au conseil municipal d'autori-

ser la communauté de communes à adhérer au SMO chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres. Considérant que la communauté de communes, disposant de la compétence « communications électroniques » considère que le SMO est la structure de portage partenaire adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique ainsi qu'aux objectifs poursuivis en la matière par ses membres.

Le conseil après délibération, autorise la communauté de communes à adhérer au syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques.

**Mises aux normes éclairage public.** Remplacement de 35 lanternes dans le bourg, mises en conformité.

